



PREFET DE LOIR-ET-CHER

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

relative à l'aménagement d'un parc photovoltaïque sur le territoire de la commune de CONTRES

Par arrêté préfectoral du 05 février 2016, une enquête publique relative au projet d'aménagement d'un parc photovoltaïque au lieu dit « Le Château Gabillon », CR52, sur le territoire de la commune de Contres, sera ouverte en mairie de Contres **du lundi 29 février 2016 à 09h00 au jeudi 31 mars 2016 à 17h30 inclus**.

Le projet de parc photovoltaïque est soumis à étude d'impact en application de la rubrique n°26 du tableau annexé à l'article R122-2 du code de l'Environnement. Il est par ailleurs soumis à la procédure de demande de permis d'aménager.

Demande de permis d'aménager n° 041 059 15 C 0015 déposée par la société EOLE AVENIR DEVELOPPEMENT dont le siège social est situé 52 rue d'Aguesseau, 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT, représentée par monsieur Pascal BERLU.

COMMISSAIRE-ENQUETEUR : M Guy SCHNOERING est nommé commissaire-enquêteur et M. Yves CORBEL est nommé suppléant.

CONSULTATION DU DOSSIER : pendant la durée de l'enquête, un dossier sera déposé à la mairie de Contres où les personnes intéressées pourront en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture habituelles au public.

Les pièces du dossier sont aussi disponibles sur le site internet des services de l'État à l'adresse suivante : <http://loir-et-cher.gouv.fr> Publications / publications légales/enquête publique

Horaires d'ouverture de la mairie de Contres :

Le matin, du lundi au vendredi : de 9h00 à 12h15

L'après-midi, les lundi, mercredi, jeudi : de 14h00 à 17h30, le mardi de 14h00 à 18h00, et le vendredi de 14h00 à 16h00.

Un registre d'enquête sera mis à disposition du public dans la mairie de Contres afin que toute personne puisse y formuler ses observations sur le projet.

Ces observations pourront également être adressées par écrit à la mairie de Contres, à l'attention du commissaire-enquêteur.

En outre, celui-ci se tiendra à la disposition du public, à la mairie de Contres :

- Lundi 29 février 2016 : de 09h00 à 12h00,
- Mercredi 09 mars 2016 : de 14h00 à 17h00,
- Jeudi 31 mars 2016 : de 14h00 à 17h30,

Toute personne pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur à la préfecture de Loir-et-Cher et à la mairie de CONTRES où ils seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la remise du rapport du commissaire enquêteur.